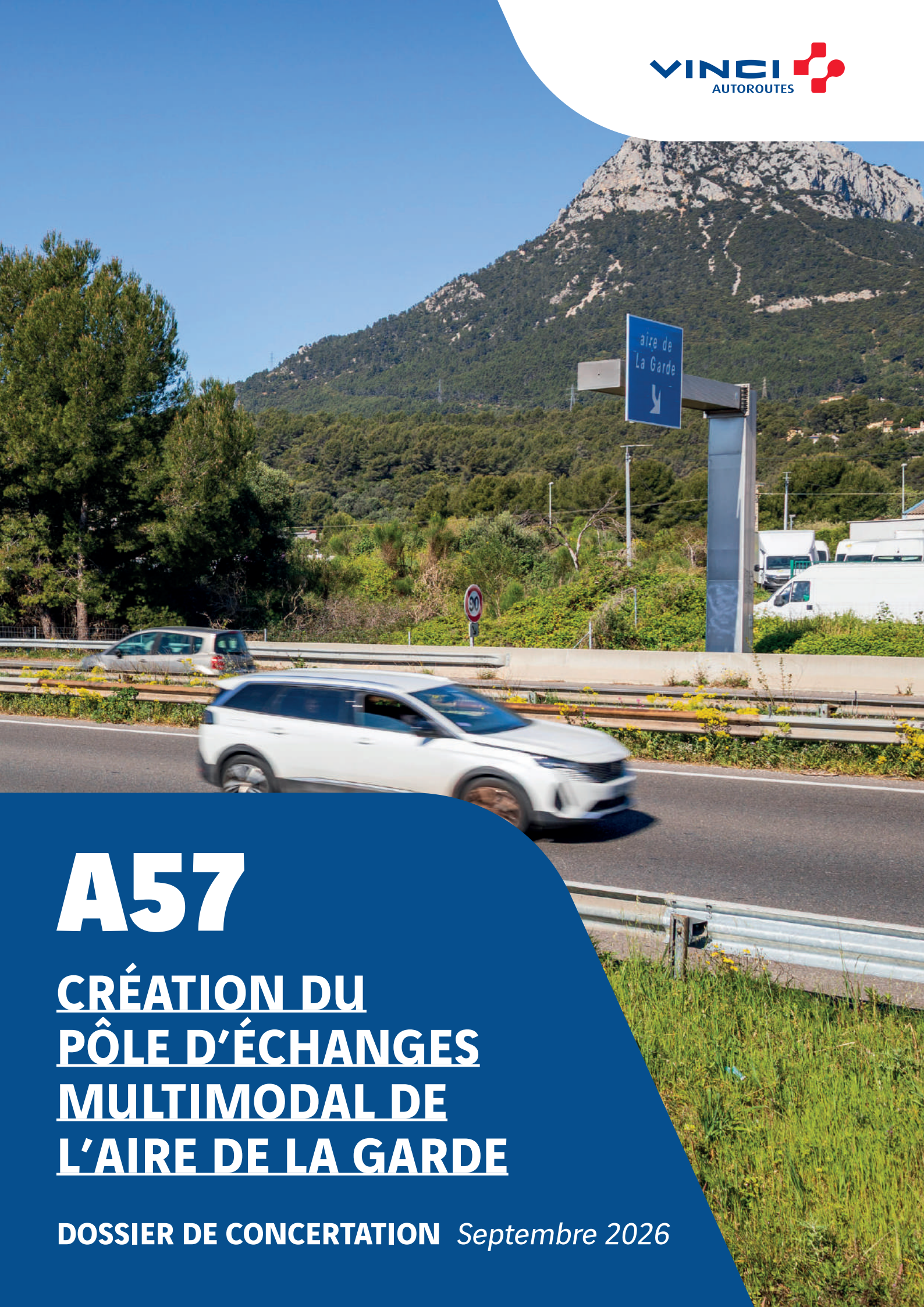




A57

CRÉATION DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE L'AIRE DE LA GARDE

DOSSIER DE CONCERTATION *Septembre 2026*

AVANT-PROPOS

Le projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) de l'aire de La Garde s'inscrit dans une ambition claire : faciliter les déplacements du quotidien tout en contribuant à réduire la pression automobile sur la métropole toulonnaise.

Situé au niveau de l'aire autoroutière de La Garde, à proximité immédiate de l'A57, le site bénéficie d'une position stratégique, au cœur d'un territoire marqué par d'importants flux domicile-travail.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique plus large de développement de l'intermodalité à l'échelle métropolitaine, déjà illustrée par la mise en service du pôle de Sainte-Musse, qui a renforcé les connexions entre réseaux et ouvert de nouvelles possibilités d'échanges aux portes de Toulon.

Aujourd'hui, malgré la présence de bus circulant sur l'autoroute A57, aucun aménagement ne permet aux usagers de les emprunter au niveau de La Garde.

Le projet vise ainsi à créer un nouveau point d'accès aux transports collectifs, en articulation avec les réseaux existants, permettant de stationner, de covoiturer et de rejoindre les bus dans des conditions simples, lisibles et sécurisées.

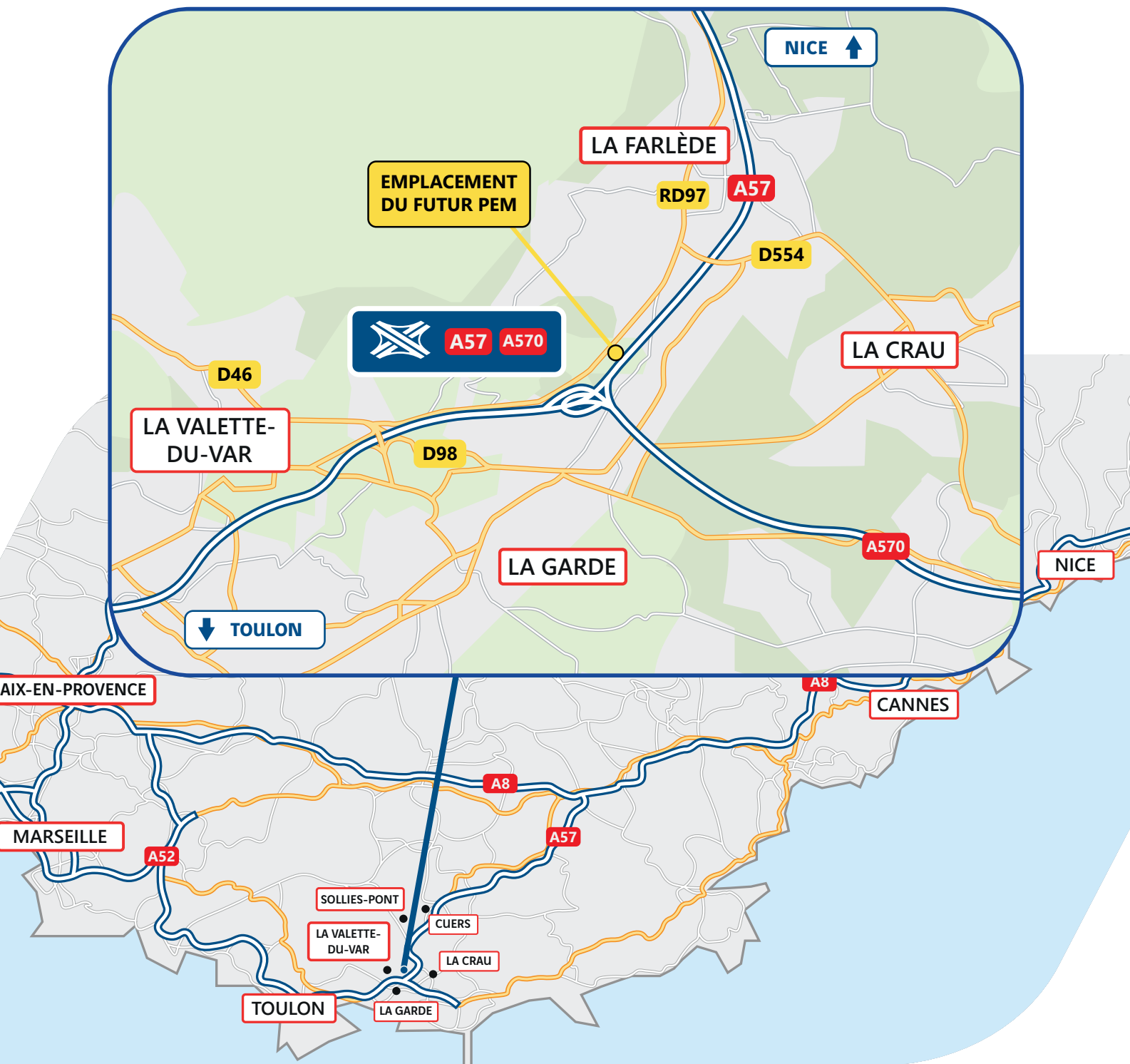
Ce dossier présente le contexte, les objectifs et les principales hypothèses d'aménagement étudiées à ce stade.

La concertation publique, organisée sous l'égide du préfet du Var, constitue une étape essentielle. Elle permet d'informer le public et de recueillir ses observations afin d'enrichir les études et d'éclairer les décisions à venir.



**INFORMEZ-VOUS,
EXPRIMEZ-VOUS,
VOTRE AVIS COMPTE !**

LOCALISATION DU PROJET



CHIFFRES CLÉS



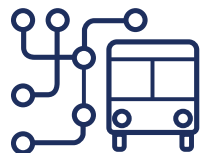
410 PLACES DE STATIONNEMENT
dont 11 places
PMR créées



**2 ARRÊTS DE BUS
SUR L'A57**
un par sens de circulation :
Toulon <-> Nice



20 BORNES DE RECHARGE
pour véhicules
électriques,
dont 3 PMR



**4 LIGNES DE TRANSPORT
EN COMMUN**
circulant sur l'A57¹



1 BOX VÉLO
de 20 places



**DES OMBRIÈRES
PHOTOVOLTAÏQUES**
produisant une électricité
locale renouvelable

¹ Source : Métropole Toulon Provence Méditerranée

SOMMAIRE



01. CONCERTER POUR CONCEVOIR LE PROJET, ENSEMBLE	pages 8 à 13
● L'objet de la concertation	8
● Les objectifs de la concertation	9
● Les modalités de la concertation	11
● Les acteurs du projet	13
02. POURQUOI CRÉER LE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE L'AIRE DE LA GARDE ?.....	pages 14 à 17
● Pourquoi le site de La Garde a-t-il été retenu ?	16
● Une offre de transport existante, mais un site aujourd'hui non desservi	17
● Un projet pour structurer les mobilités et faciliter les déplacements du quotidien	17
03. LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION	pages 18 à 29
● Un projet étudié et ajusté au regard des contraintes du site	18
● Les principes d'aménagement du PEM	20
● L'implantation des arrêts de bus sur l'A57	22
● Des cheminements piétons sécurisés	27
● Un parking-relais dimensionné pour capter les flux du territoire	28
04. LE PEM ET VOUS	pages 30 et 31
05. ET APRÈS LA CONCERTATION ?	pages 32 et 33
● Le bilan de la concertation	32
● Les étapes à venir	32

01. CONCERTER POUR CONCEVOIR LE PROJET, ENSEMBLE

L'objet de la concertation

La concertation publique porte sur le projet de pôle d'échanges multimodal (PEM) de l'aire de La Garde, situé au niveau de l'aire autoroutière de La Garde, à proximité immédiate de l'A57.

Organisée sous l'égide du préfet du Var, elle est conduite par VINCI Autoroutes, réseau ESCOTA, en lien avec l'État et les collectivités partenaires, conformément à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme.

Pendant cette période, habitants, usagers et acteurs du territoire sont invités à s'informer et à formuler leurs observations sur le projet et les aménagements proposés dans le cadre de la concertation.

Le dossier de concertation présente de manière synthétique le projet, son contexte, les principes d'aménagement et les solutions étudiées.

À ce stade, certains choix restent ouverts. Les contributions recueillies viendront nourrir la réflexion sur les suites du projet.

Les objectifs de la concertation

Associant le public dès la phase d'études amont, la concertation publique a pour objectifs :

- **d'informer** sur le projet de création du PEM de l'aire de La Garde ;
- **de recueillir les avis, observations et propositions** ;
- **d'alimenter la réflexion sur les suites à donner au projet.**

Elle constitue un temps de dialogue permettant de partager les enjeux du projet et de présenter les principes d'aménagement envisagés.

Conformément au Code de l'urbanisme, la concertation vise à associer le public le plus en amont possible, afin de construire un projet mieux adapté aux besoins du territoire et à ses usages.



Les modalités de la concertation

Les modalités de la concertation publique ont été définies par le préfet du Var, en partenariat avec les collectivités concernées par le projet et VINCI Autoroutes.

La concertation se déroule du 1^{er} septembre 2026 au 30 septembre 2026.

POUR S'INFORMER ET S'EXPRIMER

Tout au long de la concertation, plusieurs dispositifs sont mis à disposition du public :

Des supports d'information disponibles en mairie de La Garde, consultables aux heures habituelles d'ouverture

Un registre de concertation, accessible en mairie et en ligne, permettant de formuler des observations et des propositions

Un portail Internet dédié à la concertation :

www.registre-numerique.fr/concertation-PEM-lagarde

Une adresse électronique dédiée :

concertation-PEM-lagarde@mail.registre-numerique.fr

Après la concertation publique, un bilan de la concertation sera établi par VINCI Autoroutes et validé par le préfet du Var. Il restituera l'ensemble des contributions recueillies et précisera la manière dont elles seront prises en compte dans les réflexions relatives au projet. Ce bilan sera rendu public sur le portail Internet dédié à la concertation :

www.registre-numerique.fr/concertation-PEM-lagarde



Les acteurs du projet

La création du PEM de l'aire de La Garde mobilise plusieurs acteurs publics et institutionnels, chacun intervenant dans le cadre de ses compétences.

L'ÉTAT

Autorité concédante du réseau autoroutier, l'État a confié à VINCI Autoroutes, réseau ESCOTA, la réalisation des études préalables relatives au projet de PEM de l'aire de La Garde, une étape incluant la concertation publique.

LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

Initiatrice du projet, la Métropole Toulon Provence Méditerranée est l'autorité organisatrice des mobilités à l'échelle métropolitaine.

VINCI AUTOROUTES, RÉSEAU ESCOTA

Concessionnaire du réseau autoroutier, VINCI Autoroutes assure la conduite des études préalables et l'organisation de la concertation publique, en lien étroit avec l'État et les partenaires institutionnels du territoire.

LES PARTENAIRES

Plusieurs partenaires sont associés à la réflexion autour du projet, notamment la Région Sud, le Département du Var, la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau et la commune de La Garde, afin de garantir une bonne articulation du projet avec les politiques publiques locales et son insertion dans le territoire.

02. POURQUOI CRÉER LE PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE L'AIRE DE LA GARDE ?

Qu'est-ce qu'un pôle d'échanges multimodal (PEM) ?

Un pôle d'échanges multimodal (PEM) est un lieu aménagé pour faciliter les correspondances entre plusieurs modes de déplacement : marche à pied, vélo, transports collectifs, covoiturage et voiture.

Il permet aux usagers de passer simplement d'un mode de transport à un autre, dans des conditions de lisibilité, de sécurité et de confort, grâce à des cheminements adaptés, des espaces d'attente, une information voyageurs lisible et des services associés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le prolongement des aménagements réalisés sur l'autoroute A57, la Métropole Toulon Provence Méditerranée souhaite développer de nouveaux services de mobilité, notamment pour favoriser le covoiturage et l'usage des transports collectifs.

Cette démarche vise à mieux articuler les différents modes de déplacement et à faciliter les correspondances à l'échelle du territoire.

COMMENT FONCTIONNE UN PEM ?

RABATTRE



Accéder au PEM
(à pied, à vélo, ou en voiture)

TRANSPORTER



Prendre le bus
sur l'autoroute

DIFFUSER



Rejoindre sa destination
(travail, services, centre-ville...)

Pourquoi le site de La Garde a-t-il été retenu ?



Le site de l'aire de La Garde est situé à proximité immédiate de l'autoroute A57, axe structurant des déplacements vers Toulon.

Il s'inscrit dans un bassin de vie dynamique, marqué par des flux domicile-travail importants en direction du centre toulonnais.

Identifié de longue date pour accueillir un parking-relais, ce secteur offre des conditions favorables pour capter les flux en provenance de la vallée du Gapeau (La Farlède, Solliès-Pont...) et de l'est de l'agglomération.

Cette localisation en entrée d'agglomération, à l'interface entre l'A57 et la RD97, constitue un point d'ancrage pertinent pour organiser les mobilités et faciliter l'accès aux transports collectifs.

Une offre de transport existante, mais un site aujourd'hui non desservi

Plusieurs lignes de bus régionales du réseau ZOU! (Les Arcs/Toulon (828), Brignoles/Toulon (848), Saint-Maximin/Toulon (849) et Collobrières/Toulon (881)) circulent sur l'autoroute A57, reliant notamment le territoire varois à Toulon.

Toutefois, aucun aménagement ne permet aujourd'hui aux bus de s'arrêter au niveau de La Garde.

En raison de sa localisation au sein des emprises autoroutières, le site ne dispose pas d'infrastructures dédiées aux piétons ou aux cycles, ce qui ne permet pas d'organiser des correspondances avec les autres modes de déplacement.

Ainsi, malgré la présence d'une offre de transport collectif à proximité immédiate, le site ne constitue pas aujourd'hui un point d'accès fonctionnel pour les usagers.

Un projet pour structurer les mobilités et faciliter les déplacements du quotidien

Le projet de PEM vise à tirer parti de cette situation en créant un point d'accès aux transports collectifs directement connecté à l'autoroute A57.

Il permettra de regrouper, en un même lieu, différents modes de déplacement : voiture, covoiturage, transports en commun et cheminements piétons.

Des réflexions sont par ailleurs engagées pour améliorer les liaisons piétonnes et cyclables, notamment avec un projet de voie verte le long de la RD97.

En facilitant l'accès aux bus pour les usagers venant de l'est du territoire et des communes avoisinantes, le PEM constitue une alternative à l'usage individuel de la voiture pour les trajets vers Toulon. Il contribue ainsi à limiter les flux automobiles vers le centre-ville et à améliorer les déplacements du quotidien.

03. LE PROJET SOUMIS À LA CONCERTATION

L'analyse du territoire, les études menées depuis 2024 et les échanges engagés avec les partenaires du projet ont permis d'élaborer les principes d'aménagement du PEM de l'aire de La Garde présentés dans le cadre de cette concertation.

Implanté au niveau de l'aire autoroutière de La Garde, le long de l'A57 (sens Nice -> Toulon) et à proximité de la RD97, le projet s'inscrit dans un environnement déjà structuré par les infrastructures de transport et les activités existantes. **Il vise à créer un point d'accès aux transports collectifs circulant sur l'autoroute, en amont des secteurs les plus congestionnés.**

Un projet étudié et ajusté au regard des contraintes du site

Le site d'implantation s'inscrit dans un environnement contraint, marqué par la présence d'infrastructures de transport et d'activités économiques, notamment le long de l'avenue Alphonse Lavallée.

Dans ce contexte, les études ont conduit à rechercher une implantation permettant de limiter les emprises sur les activités existantes et de préserver le fonctionnement des voiries locales.

Les aménagements ont ainsi été conçus au plus près des emprises disponibles, afin de réduire les impacts fonciers sur les activités, les stationnements et les voiries existantes.

Le projet présenté résulte ainsi d'une comparaison entre plusieurs configurations d'aménagement et d'un arbitrage entre contraintes techniques, usages et impacts.

Des études ultérieures permettront de préciser les incidences du projet sur l'environnement et d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour les éviter, les réduire et, si nécessaire, les compenser.



Un projet inscrit dans un cadre de planification

La conception du projet s'inscrit dans le respect des orientations définies par les documents de planification portés par les collectivités compétentes (SRADDET, SCoT, PLUi).

Ces documents constituent un cadre de référence pour :

- la préservation des espaces naturels et agricoles ;
- la prise en compte des continuités écologiques ;
- la qualité de l'insertion paysagère et architecturale du projet.

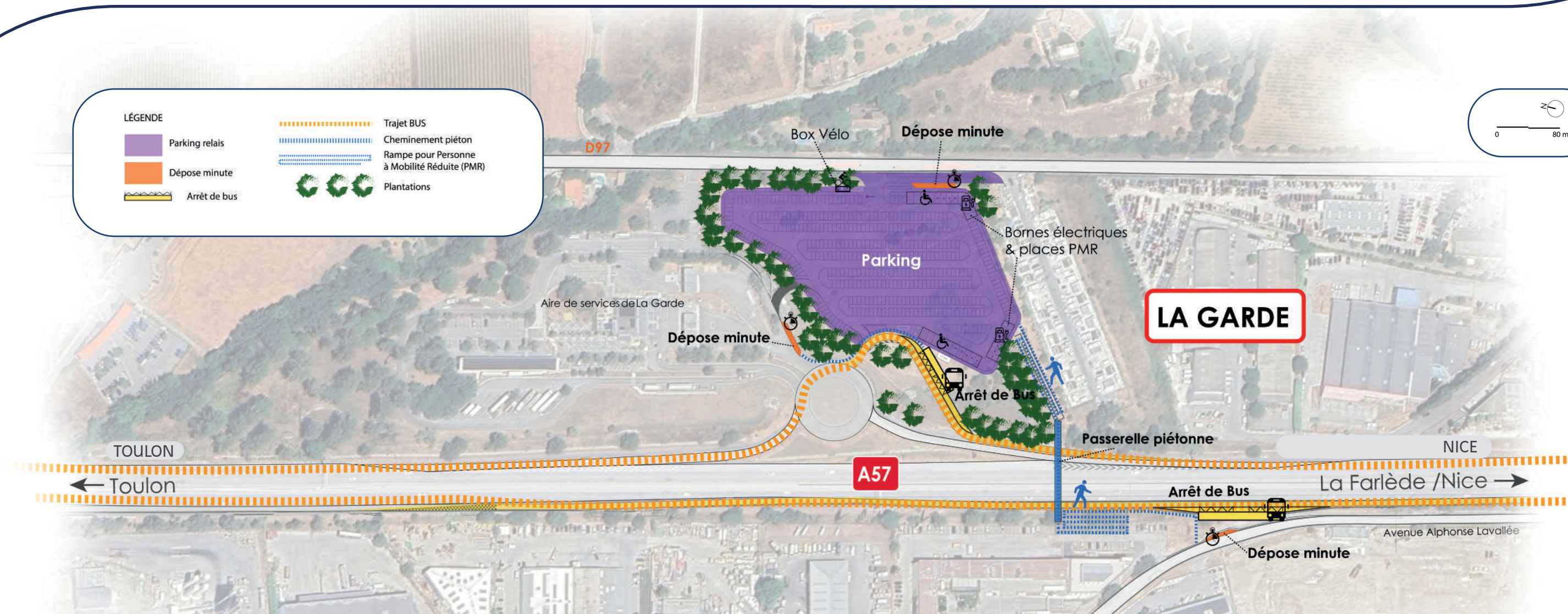
Les principes d'aménagement du PEM

À ce stade, les principes d'aménagement du PEM de l'aire de La Garde reposent sur une organisation fonctionnelle du site, adaptée aux usages attendus et aux contraintes autoroutières.

Le projet comprend :

- **des arrêts de transports collectifs** implantés sur l'autoroute A57, permettant la desserte du site par :
 - les lignes régionales ZOU! existantes (828, 848, 849 et 881) ;
 - des évolutions du réseau de transport en commun à l'étude, notamment à l'échelle de la métropole toulonnaise. D'autres lignes régionales de proximité empruntant l'A57 pourront également être amenées à desservir le site, selon les choix d'exploitation qui seront arrêtés ultérieurement ;

- **un parking-relais** permettant le stationnement des véhicules et des vélos ;
- **des cheminements piétons sécurisés et accessibles** aux personnes à mobilité réduite, reliant le parking-relais aux arrêts de transports collectifs ;
- **une passerelle piétonne et cyclable** assurant le franchissement de l'autoroute A57 ;
- **des équipements voyageurs** comprenant des abris, des sanitaires, un box vélo, des dispositifs d'information voyageurs et des équipements de sécurité.





L'implantation des arrêts de bus sur l'A57

Le projet prévoit la création de deux arrêts de bus, implantés directement sur l'autoroute A57.

Dans chaque sens de circulation, les arrêts sont aménagés en encoche, c'est-à-dire en léger retrait de la voie de circulation. Cette configuration permet aux bus de s'arrêter sans perturber le trafic autoroutier et de garantir de bonnes conditions de sécurité pour les usagers.

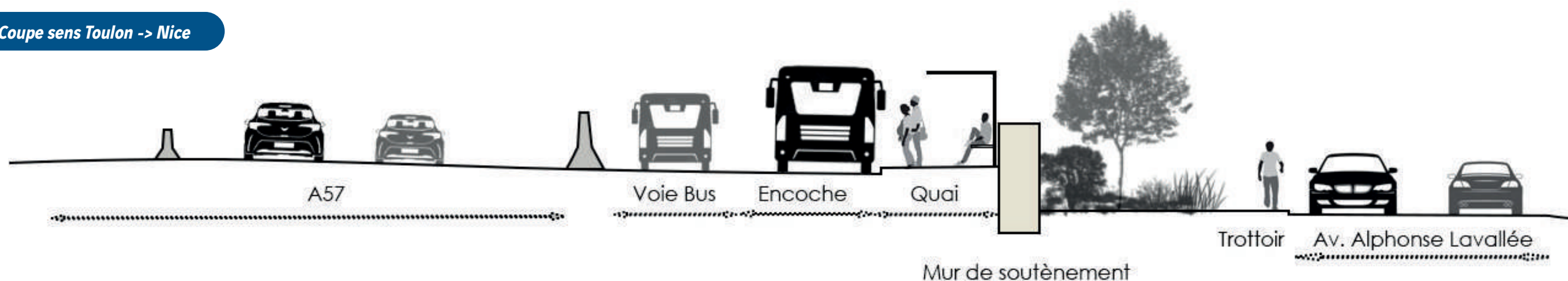
- **Dans le sens Nice -> Toulon**, l'arrêt est implanté à proximité du parking-relais, sur un aménagement dédié, connecté à la bretelle d'accès à l'aire autoroutière de La Garde. Cette organisation permet aux bus de desservir le site, de marquer un arrêt pour prendre ou déposer des voyageurs, puis de se réinsérer dans le trafic.
- **Dans le sens Toulon -> Nice**, l'arrêt est implanté directement sur l'autoroute et relié au parking-relais par une passerelle piétonne et cyclable équipée de rampes accessibles aux personnes à mobilité réduite, assurant le franchissement de l'A57.

Esquisse de principe - conception architecturale et paysagère à préciser lors des études ultérieures.



Arrêt de bus sens Toulon -> Nice

Coupe sens Toulon -> Nice



LE SAVIEZ-VOUS ?

Qu'est-ce qu'un arrêt de bus sur autoroute ?

Mis en service en 2025, le pôle d'échanges multimodal de Sainte-Musse intègre un dispositif novateur d'arrêts de bus directement sur l'autoroute A57, à Toulon. Il marque une nouvelle manière d'organiser les déplacements et fait aujourd'hui référence en la matière.

Les bus peuvent s'arrêter pour prendre et déposer des voyageurs, sans sortir de l'autoroute.

Selon les configurations, l'arrêt peut être aménagé sur une voie dédiée ou en léger décalage par rapport à la circulation (quai en encoche). Le bus ralentit pour marquer l'arrêt au quai, puis repart.

Ces aménagements, conçus pour assurer la sécurité de tous, permettent de :

- dissocier l'arrêt des bus du trafic principal ;
- maintenir des conditions de circulation fluides pour les automobilistes ;
- offrir aux voyageurs des accès aux quais dédiés (passerelle, rampe...), indépendants de la circulation.



Des cheminements piétons sécurisés

Les arrêts de bus sont reliés au parking-relais par des cheminements piétons sécurisés et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Depuis le parking-relais, **l'accès à l'arrêt de bus desservant le sens Nice -> Toulon** s'effectue par un cheminement direct, **soit 50 mètres à pied**.

Le franchissement de l'autoroute A57 est assuré par une passerelle piétonne et cyclable accessible aux personnes à mobilité réduite, permettant de relier le parking-relais à **l'arrêt de bus situé dans le sens Toulon -> Nice, soit 200 mètres à pied**.

Cette passerelle constitue un élément clé du projet. Elle répond avant tout à un objectif de franchissement sécurisé de l'A57 et de continuité des cheminements piétons et cyclables entre les deux côtés de l'autoroute. Son accès est limité aux périodes d'ouverture du site, pour garantir des conditions d'utilisation sécurisées.

Afin d'optimiser son insertion dans son environnement, elle fera l'objet d'études architecturales et paysagères.

Ces aménagements permettent d'assurer des parcours simples et lisibles entre les différents espaces du site.

Un parking-relais dimensionné pour capter les flux du territoire

Le projet comprend la création d'un parking-relais destiné à accueillir les usagers souhaitant stationner leur véhicule ou leur vélo avant d'emprunter les transports collectifs. Il est situé entre l'autoroute A57 et la RD97.

Son organisation repose sur un fonctionnement en deux zones distinctes, permettant de gérer les accès au parking depuis l'autoroute A57 et depuis le réseau local (RD97), tout en assurant la lisibilité des circulations. Le parking est ainsi conçu sans traversée directe pour les véhicules entre ces deux accès.

Un carrefour de raccordement du parking-relais à la RD97 est prévu afin de sécuriser les entrées et sorties.

À ce stade des études, le parking propose environ 410 places de stationnement, dont :

- 20 places équipées de bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- 11 places réservées aux personnes à mobilité réduite, dont 3 équipées de bornes de recharge.

Le parking-relais comprend différents équipements destinés aux usagers : des abris, des dispositifs d'information voyageurs, des équipements de sécurité et un box vélo de 20 places, accessible depuis la RD97.

À proximité du parking-relais, et près du rond-point d'accès à l'aire de La Garde, des espaces d'arrêt-minute dédiés au covoiturage sont également prévus. Ils sont accessibles depuis la RD97, en provenance de La Farlède.

Côté Sud, de l'autre côté de l'autoroute A57, un espace d'arrêt-minute covoiturage est également prévu, accessible depuis La Garde, notamment via l'avenue Alphonse Lavallée.

Ces accès sont possibles selon les conditions d'exploitation de l'aire de services (horaires d'ouverture).

Des **dispositifs d'ombrage**, sous forme d'ombrières photovoltaïques, ainsi que des solutions de **gestion des eaux pluviales**, sont également envisagés. Leurs modalités seront précisées lors des études ultérieures.

Les modalités de gestion du parking-relais, notamment les conditions d'accès, son exploitation et son éventuelle tarification, restent à définir par les partenaires du projet.



Esquisse de principe - conception architecturale et paysagère à préciser lors des études ultérieures.

Parking-relais sens Nice -> Toulon

04. LE PEM ET VOUS

Demain, comment utiliserez-vous le PEM ?

Aller travailler, déposer quelqu'un, covoiturer, venir à pied ou à vélo pour prendre le bus...
Le PEM de l'aire de La Garde s'intègre dans les déplacements du quotidien.
Concrètement, comment cela fonctionnera-t-il ?

Je me gare au parking-relais pour aller travailler. Est-ce que le stationnement est gratuit si je prends le bus ?

Le parking est accessible à tous. Il est gratuit pour les utilisateurs des transports en commun. Le stationnement est lié à l'usage du bus : sans validation d'un titre de transport, un supplément pourra être appliqué à la sortie.

Est-ce facile de déposer quelqu'un à proximité des arrêts de bus ?

Des zones de dépose-minute sont aménagées à proximité du parking et du rond-point d'accès à l'aire de La Garde, pour faciliter les arrêts rapides et l'accès aux transports en commun.

**Je ne prends pas souvent le bus...
Comment j'achète mon ticket ?**

Vous pouvez acheter votre titre de transport à l'unité ou pour un aller-retour, selon vos besoins :

- via une application mobile ;
- directement à bord des transports en commun.

Les modalités de fonctionnement présentées ne se veulent pas exhaustives et pourront évoluer suite aux réflexions en cours.

Est-ce que l'accès aux arrêts est simple et accessible à tous ?

Les cheminements piétons sont directs, bien signalés et éclairés, pour permettre un accès simple et rapide aux arrêts, y compris pour les personnes à mobilité réduite.

Je travaille au centre-ville de Toulon. Est-ce que je sais quand arrive mon bus ? Et est-ce que je suis à l'abri ?

Des bornes d'information voyageurs indiquent les temps d'attente, sur le parking et aux arrêts. Des abris bus permettent de se protéger du soleil et de la pluie.

Je covoiture avec ma voisine. Est-ce qu'il y a un dispositif prévu pour nous si je laisse ma voiture au parking ?

Les modalités d'accès pour les covoitureurs sont en cours de définition. Des expérimentations sont menées pour mieux prendre en compte ces usages.

Je viens à vélo : est-ce facile et sécurisé ? Puis-je également emporter mon vélo dans les bus ?

Des aménagements sont à l'étude pour faciliter l'accès au parking, aussi bien à pied qu'à vélo. Le PEM est équipé de dispositifs de sécurité : éclairage des cheminements, caméras sur le parking et les quais, box vélo sécurisé, interphones aux arrêts. Les modalités d'emport des vélos à bord des bus seront précisées dans la suite des études, en lien avec les exploitants des lignes concernées.

Si je me gare au parking de temps en temps, est-ce que c'est payant ?

Le parking est gratuit pour les utilisateurs des transports en commun. Le coût d'utilisation du dispositif correspondra uniquement au prix du titre de transport utilisé. À titre indicatif, à Toulon, un trajet unitaire en transport en commun coûte actuellement 1,40 €. Pour les utilisateurs qui ne prendraient pas les transports en commun, une tarification spécifique du stationnement sera appliquée.

05. ET APRÈS LA CONCERTATION ?

La concertation publique permet de recueillir les avis et contributions du public sur le projet de création du PEM de l'aire de La Garde.

L'ensemble des expressions recueillies contribuera à éclairer les réflexions relatives au projet et les décisions de l'État sur les suites à lui donner.

Le bilan de la concertation

Établi par VINCI Autoroutes et validé par le préfet du Var, le bilan de la concertation consignera de manière synthétique l'ensemble des avis et remarques formulés par le public lors de la concertation.

Ce bilan sera rendu public et mis à disposition sur le portail Internet dédié :

www.registre-numerique.fr/concertation-PEM-lagarde

Les étapes à venir

À ce stade, le calendrier prévisionnel du projet s'articule autour des étapes suivantes :

- Septembre 2026 : concertation publique
- Automne 2026 : bilan de la concertation

À l'issue de cette étape, l'État se prononcera sur les suites à donner au projet.

VINCI Autoroutes, un acteur engagé au service des mobilités

Dans un contexte de transition écologique et d'évolution des pratiques de déplacement, VINCI Autoroutes agit pour favoriser l'intermodalité et réduire l'autosolisme, notamment par le développement de parkings de covoiturage, de pôles d'échanges multimodaux et de services liés aux nouvelles mobilités.

Plusieurs réalisations sur le réseau illustrent cette démarche, comme l'aménagement d'arrêts de bus directement sur l'autoroute A57 à Toulon, ou la création d'un parc multimodal sur l'autoroute A10 à Longvilliers, combinant stationnement, covoiturage, et connexions rapides vers les transports collectifs.

